

## CT DSAC du 22 novembre 2022

*Il s'agissait du dernier Comité Technique DSAC. La prochaine réunion sera celle d'un CSA dont la représentativité sera issue des élections de décembre 2022. Voici les points essentiels résumés.*

### Europe (point DSAC/ERS)

Comme à chaque séance du CT DSAC, le point sur les évolutions réglementaires démontre, s'il en était besoin, l'intense activité de cette Direction Technique, mais aussi l'adaptabilité dont doivent faire preuve l'ensemble des personnels de la DSAC face à ces évolutions réglementaires continues.

#### Textes européens publiés depuis le 01/07/22

##### Navigabilité initiale

- ✓ **Règlement d'exécution (UE) 2022/1253 du 19/07/22**  
Dérogations à certaines exigences.
- ✓ **Règlement délégué (UE) 2022/1358 du 02/06/22**  
Exigences plus proportionnées pour les aéronefs utilisés pour l'aviation sportive et de loisir.
- ✓ **Règlement d'exécution (UE) 2022/1361 du 28/07/22**  
Tâches de certification et de supervision incombant aux autorités compétentes pour les organismes intervenant dans la conception et la production des aéronefs utilisés pour l'aviation sportive et de loisir.

##### Maintien de Navigabilité

- ✓ **Règlement d'exécution (UE) 2022/1360 du 28/07/22**  
Exigences plus proportionnées pour les aéronefs utilisés pour l'aviation sportive et de loisir.

##### Spécifications de navigabilité supplémentaires

- ✓ **Règlement d'exécution (UE) 2022/1254 du 19/07/22**  
Exigences de navigabilité supplémentaires.

##### Cybersécurité

- ✓ **Règlement délégué (UE) 2022/1645 du 14/07/22**  
Exigences relatives à la gestion des risques liés à la sécurité de l'information susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité aérienne.

##### ATM/ANS

- ✓ **Règlement d'exécution (UE) 2022/938 du 26/07/22**  
Exigences applicables au catalogue de données aéronautiques et à la publication d'information aéronautique.

##### Aerodromes

- ✓ **Règlement délégué (UE) 2022/2074 du 20/07/22**  
Définition d'un SNOWTAM.

##### Drones

- ✓ **Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2019/947 du 24/05/19** (règles et procédures d'exploitation des drones).

#### Textes nationaux publiés depuis le 01/07/22

##### Textes de portée générale

- ✓ **Décret n° 2022-1397 du 02/11/22** supprimant la déclaration pour les prises de vue aériennes.
- ✓ **Arrêté du 06/09/22** modifiant l'arrêté du 28/12/05 modifié (redevances pour services rendus par l'Etat pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile).
- ✓ **Arrêté du 27/07/22** (habilitation de l'OSAC)

##### Personnels de l'aviation civile

- ✓ **Arrêté du 26/10/22** modifiant l'arrêté du 13/04/22.  
Ajustements sur la formation, le dossier de demande de certificat et la justification des compétences des formateurs d'agents AFIS.

##### Navigabilité et opérations

- ✓ **Arrêté du 20/10/22** (création d'un fichier de données à caractère personnel relatif aux contrôles d'alcoolémie et usage de stupéfiants dans le domaine de l'aviation civile).
- ✓ **Arrêté du 29/07/22** modifiant l'arrêté du 07/01/15 relatif à la participation de pilotes étrangers et d'ULM étrangers à des rassemblements ou des compétitions et manifestations sportives.
- ✓ **Arrêté du 06/07/22** modifiant les arrêtés du 08/01/18 relatif au survol du territoire français par des aéronefs étrangers de construction amateur ou anciens.

##### Aérodromes

- ✓ **Décision du 1er août 2022** (aérodromes entrant dans le champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil du 04/07/18).

### Cybersécurité

La cybersécurité, qui a pour but d'identifier les systèmes pouvant affecter la sûreté de l'aviation civile et la gestion des risques associés à ces systèmes sera un nouveau thème à vérifier lors des audits de sécurité, en particulier ceux du système de gestion des exploitants.

La mise en œuvre de cette nouvelle exigence européenne nécessite de bien définir ce que l'on demandera de vérifier à des inspecteurs de surveillance, qui ne seront jamais des experts pointus en informatique, les former puis définir une méthode de travail.

### Expérimentation Plan de charge

L'administration explique que cette expérimentation, menée au sein du domaine R5, vise à améliorer la maîtrise et le pilotage des activités.

N°2020-019 ■ Jeudi 24 novembre 2022

## Bilan intermédiaire

Elle attend de cette méthode, où chaque agent doit saisir par 8<sup>ème</sup> de journée ce à quoi il consacre son temps, de pouvoir mieux anticiper et quantifier les pics de charge à venir, individuels ou d'équipe, avoir une meilleure visibilité de l'équilibre entre les activités de certification et de surveillance, pouvoir anticiper sur la capacité à assumer des nouvelles missions à venir (Cyber, Ops ULM, assistance en escale...) et être en mesure d'amender les méthodes de surveillance pour cadrer aux capacités du domaine.

Elle pense également pouvoir connaître le volume de ressources consacrées à chaque typologie d'opérateurs et objectiver les charges relatives entre services afin de faciliter la mise en œuvre de l'agilité.

**Pour l'UNSA UTCAC, c'est là que le bât blesse !**

L'UNSA UTCAC a été échaudée par les expériences passées, notamment l'utilisation de « mère » qui était censé mesurer les grands volumes d'activité par domaine et qui, au final, a servi à diminuer fortement les effectifs de la DSAC.

L'UNSA UTCAC demeure très prudente face au concept d'« agilité » qui, mal utilisé, peut être utilisé pour masquer les trous en les déplaçant et camoufler les sous-effectifs..

L'administration estime que les statistiques de

saisies sont plutôt bonnes, mais constate des disparités entre DSAC-IR et entre agents : entre 70 et 80 % au niveau national, mais les DSAC-IR vont de 50% à 100% et les agents de 0% à 100%.

## Résultats du sondage

**L'UNSA UTCAC avait demandé que les personnels concernés par cette expérimentation, lancée en 2021, soient consultés.**

89 réponses ont été reçues (60 agents, 13 chefs de sub, 12 chefs de div, 4 cadres EC/IR), et la question sur les objectifs de l'expérimentation a donné les résultats suivants : ces objectifs sont estimés clairs et précis par 7 personnes (7,87%), connus par 38 sondés (42,7%), mais jugés confus par 39 d'entre eux (42,82%) et 5 les disent inconnus (5,62%).

La DSAC souhaitait néanmoins étendre le domaine de l'expérimentation à d'autres domaines.

L'UNSA UTCAC souhaiterait, avant toute chose, connaître les intentions de la DSAC concernant la nouvelle tâche qui va lui revenir : la surveillance de l'assistance en escale.

La négociation protocolaire qui va démarrer bientôt devra inclure le sujet « effectifs », et en particulier « effectifs TSEEAC » et, plus spécifiquement « effectifs TSEEAC à la DSAC » avec une perspective pluriannuelle.

La DSAC a finalement entendu les alertes de l'UNSA UTCAC et a consenti à temporiser.

## EVO RAMP

Concernant ce sujet, le **TELEGRAMME N°2022-018** du mercredi 16 novembre 2022 détaille les projets de la DSAC et les positions de l'UNSA UTCAC concernant principalement les CTE, mais ce CT a été l'occasion de préciser le point de vue de l'UNSA UTCAC.

L'UNSA UTCAC a précisé que, en aucun cas, elle entérinerait l'attribution de la surveillance des assistants en escale aux inspecteurs de surveillance du domaine aéroports, ni à quelque domaine que ce soit.

Par ailleurs, la participation des CTE à ce domaine ne doit pas être considérée comme acquise.

L'UNSA UTCAC demande qu'une étude sérieuse soit conduite pour estimer la charge de travail, définir les effectifs à mettre en place pour assumer cette tâche nouvelle et décider de la répartition des tâches, tout ceci, bien-sûr, en concertation avec les syndicats.

L'UNSA UTCAC a rappelé qu'elle n'envisage pas que les CTE fassent quelques tâches d'autres métiers de temps à autre, non seulement parce qu'ils n'ont pas de période d'oisiveté contrairement à ce que ce principe laisse entendre, mais aussi parce que les autres métiers ne peuvent être considéré comme un travail accessoire ou un loisir. Ceci serait profondément vexant pour ces autres professionnels.

Quelques options sont d'ores et déjà écartées (contrôles de sûreté par exemple). L'UNSA UTCAC continuera de suivre de près ce dossier.

## Priorisation des actions - allègement des tâches

Un point d'étape a été fait, processus par processus, sur l'inventaire des tâches et les mesures préconisées pour alléger la charge de travail.

L'UNSA UTCAC a salué la démarche qu'elle appelait de ses vœux, et qui devrait permettre d'atténuer la souffrance au travail des personnels de la DSAC dont la charge de travail augmente continuellement.

## Ressources

Ce point, qui fait partie systématiquement de l'ordre du jour a permis d'échanger sur les Ressources Humaines, la Formation et les aspects financiers.

### Ressources Humaines

Les effectifs de la DSAC ont continué de diminuer, et pas uniquement à cause de la création des SIR.

SERVICES	EFFECTIFS ADMINISTRATIFS						TOTAL	EFFECTIFS TECHNIQUES									TOTAL	TOTAL GENERAL
	ADAAC	ASSI	ASAAC	INFI	ATTAE	ADM CIV		AC 84-16	EQUIP	ICNA	IEEAC	IESSA	IPEF	OUV	PNT	TSEEAC		
DSAC	30		23	-	19	2	74	35	5	3	57		18	3	9	56	186	260
DSAC/AG	16	1	8	-	6	1	32	1		1	6			19	1	18	46	78
DSAC/CE	3		2	-	3		8	1		1	9		1		3	38	53	61
DSAC/N	11		18	-	8		37	7	3		16		2		8	68	104	141
DSAC/NE	2		3	-	3		8				6		1		2	40	49	57
DSAC/O	5		7	-	3	1	16	1		4	10		1		2	45	63	79
DSAC/OI	7	1	4	-	5		17				3		1	11		12	27	44
DSAC/S	3		7	-	3		13	1			9	1	1		4	33	49	62
DSAC/SE	7		10	-	6	1	24	1		1	13		2		2	41	60	84
DSAC/SO	2		9	-	1		12	1	1	3	10	2	1		3	25	46	58
TOTAL AU 01/06/22	86	2	91	-	57	5	241	48	9	13	139	3	28	33	34	376	683	924
TOTAL AU 31/12/21	134	11	109	10	61	5	330	72	11	13	145	4	28	59	34	383	749	1079
TOTAL AU 31/12/20	143	11	114	11	59	6	344	73	7	16	146	4	29	60	33	376	744	1088

**Même si des efforts sont faits en matière d'allègement des tâches, il est devenu urgent d'inverser la tendance et d'augmenter significativement les effectifs de la DSAC au vu de l'ensemble des domaines à certifier et surveiller.**

**L'UNSA UTCAC demande un plan pluriannuel d'augmentation des effectifs, à négocier dans le cadre des futures négociations protocolaires promises pour début 2023.**

**Quand le niveau de sécurité commencera à baisser, il sera trop tard !!**

### Formation

La campagne d'entretiens formation doit être réalisée très prochainement.

Les orientations Formations Métier 2023 sont l'anglais, les formations techniques et missions régaliennes, le management et l'efficacité professionnelle

Un des axes du Plan stratégique DSAC 2025 est « Renforcer l'insertion de l'Autorité Nationale de surveillance dans le monde aéronautique en favorisant notamment le partage de connaissances et des compétences au sein de l'écosystème du transport aérien » et,

dans ce cadre, la DSAC a sollicité une quinzaine d'opérateurs, prestataires, compagnies aériennes, aéroports pour l'accueil d'agents de la DSAC pour des stages de 3 à 10 jours. : 3 ont répondu favorablement et les premiers stages doivent se dérouler au cours du 1er semestre 2023.

Des stagiaires de ces entreprises pourraient être accueillis pour le Tronc Commun DSAC.

L'UNSA UTCAC a par ailleurs demandé que la formation en gestion des conflits devienne prioritaire pour les inspecteurs de surveillance.

## Questions diverses

L'UNSA UTCAC, interrogée par SDRH sur les postes DSAC, demandait des explications.

**Modification des LDG mobilité TSEEAC pour transformer les postes d'inspecteurs de surveillance en postes à profil :**

- Dans quel but ?
- Les conséquences indemnitaires et statutaires ont-elles bien été envisagées ?
- Pourquoi est-ce SDRH (en l'absence de la DSAC) qui nous démarche sur ce point sans que la DSAC ne l'ait seulement évoqué avec nous ?
- Au vu des conséquences, ne serait-ce qu'en nombre d'emplois fonctionnels de RTAC, pourquoi ne pas attendre l'ouverture des négociations protocolaires ?

La DSAC a pris conscience des effets induits possibles et va se rapprocher de SDRH.

Nous en reparlerons donc plus tard.

**L'UNSA UTCAC a suggéré de traiter cette question dans le protocole DGAC et, pour disposer de places dans le RTAC de :**

- Augmenter le nombre de places dans le RTAC
- Supprimer l'obligation de passer 4 ans dans le RTAC pour les TSEEAC nommés sur des fonctions CTAC